



## ACCORD-CADRE DE COLLABORATION

À Madrid, Espagne, le 5 Mars 2016


### RÉUNIES



D'une part, M. JOSE ANTONIO CECILIA FERRON, avec ID 50780915C, l'âge légal, domicilié dans la rue Valle del Roncal, 4-3ºD- 28232 Las Rozas (Madrid)

D'autre part, M. Angel Diaz Fernandez, avec ID 10560314W, résidant à Madrid, Marqués de Mondejar, 32- 28028 Madrid, Espagne.

### ILS INTERVIENNENT



Le première au nom de entité l'Organisation mondiale des ANCIENS Éléves DE L'ÉDUCATION CATHOLIQUE, ci-après OMAEC, en tant que président, avec siège social à Via Aurelia 476, 00165 Rome (Italie).

Le second, au nom de l'Association PROYDE (ci-après PROYDE), avec CIF G-78885639 et domiciliée en C / Marqués de Mondejar, 32 de Madrid en tant que directeur.

Les deux parties ont une capacité juridique suffisante pour signer ce document sont reconnues et,

### EXPOSÉS

**PREMIEREMENT:** Que l'OMAEC, est une organisation mondiale dont les objectifs définis dans ses statuts:

- a) STIMULER au niveau mondial l'engagement et la coopération des Associations d'Anciens et Anciennes Élèves de l'Enseignement Catholique pour la sauvegarde de la dignité de la personne et le service de la communauté humaine sans distinction, conformément aux principes de l'éducation chrétienne.
- b) AIDER les organismes adhérents dans la réalisation de leur propre finalité et de stimuler entre eux des relations d'entente, d'entraide et d'actions communes,

fondées sur les valeurs spirituelles et les charismes animant les institutions qui ont éduqué leurs membres (collèges et universités catholiques, etc.).

- c) **PROMOUVOIR** la création d'organismes mondiaux d'anciens et anciennes élèves des instituts de la vie consacrée et diocésains, d'Unions continentales et des Fédérations nationales, là où il n'en n'existe pas.
- d) **PROMOUVOIR**, au niveau mondial, la connaissance, l'affirmation et la diffusion des valeurs évangéliques sur l'éducation, et en particulier sur la liberté de l'enseignement.
- e) **REPRÉSENTER** ses organismes dans tout ce qui concerne les initiatives communes au niveau mondial, et en particulier auprès de l'Organisation des Nations Unies et de ses agences.
- f) **ENTRETENIR** de façon permanente au niveau mondial des relations avec les organismes internationaux qui s'intéressent directement ou indirectement aux questions de l'éducation et de la promotion de la personne.
- g) **S'EXPRIMER** sur des questions sociales, culturelles, économiques et politiques, en défendant toujours les valeurs qui fondent nos finalités.

**DEUXIÈME** : PROYDE qui est un non-lucratif, déclarée d'utilité publique, dont les objectifs institutionnels comprennent la coopération au développement, de l'éducation pour le développement, le commerce équitable - Consommation responsable, la promotion du volontariat.

**TROISIÈME**: Que la réunion du Comité exécutif de OMAEC tenue à Rome les 21 et 22 Mars 2015, l'engagement OMAEC au commerce équitable et la consommation responsable a été adopté comme un moyen d'être changer le monde pour de la justice et des pauvres. Pour ce faire OMAEC est attaché à la diffusion entre les membres du commerce équitable et de la prise de conscience pertinente. Il se souvient PROYDE contacter l'association d'établir un "partenariat", compte tenu de son expérience dans le domaine du commerce équitable, la consommation responsable et des programmes de sensibilisation.

**QUATRIÈME** : Les deux parties définissent le commerce équitable et la portée que:

- *Le commerce équitable est un soutien et alternative à système commercial conventionnel qui poursuit le développement des peuples et la lutte contre la pauvreté.*
- *Les anciennes élèves de l'enseignement catholique doit être sensible et il faut savoir que l'évolution des habitudes de consommation, la promotion du commerce équitable et la consommation responsable est un moyen d'améliorer le monde pour les plus défavorisés.*

## **ACCORDS**

- 1) Chaque partie peut proposer aux autres actions de collaboration, en particulier la divulgation du commerce équitable et la consommation responsable.
- 2) Chacune des actions concrètes qu'il est établi conjointement par les parties dans le cadre de l'accord-cadre de partenariat feront l'objet d'un accord spécifique de faire partie de cet accord comme annexe.



- 3) La convention spécifique contient au moins la description de l'action, les engagements de chacune des parties et de la portée temporelle de son développement.
- 4) En vertu de cet accord-cadre, à condition qu'il y ait au moins une action concrète en cours d'exécution, PROYDE OMAEC autorise l'utilisation du symbole ou nom de l'entreprise dans tout le battage médiatique OMAEC voir avec sociale et informatif dans leurs fins de services. Dans le même but et en conformité avec ses objectifs institutionnels, PROYDE fournir des brochures et des informations sur lui-même et ses activités, à condition que OMAEC incité et en fonction de la disponibilité de la même.

OMAEC, va montrer PROYDE, préalablement à sa diffusion, toute matière, portant son monogramme et / ou des informations sur leurs activités, de sorte que l'approbation de PROYDE.

PROYDE OMAEC apportera son programme d'identification graphique de document de normes et Visual pour faciliter la diffusion efficace de son anagramme et marques.

- 5) OMAEC, autorise a PROYDE l'utilisation de son symbole ou le nom de l'entreprise sur votre page et publications, où il apparaît comme un partenaire, peut être spécifié en partie ou totalement ce que leur collaboration.
- 6) La durée prévue de cette collaboration est d'un an après la signature de ce document, renouvelable annuellement, sauf renonciation expresse de l'une des parties un mois à l'avance.
- 7) En cas de litige concernant le présent Accord, les Parties doivent en premier lieu à un règlement par accord mutuel. Dans d'autres circonstances, ils seront soumis aux tribunaux de Madrid.
- 8) Et trouver selon sa volonté, ils sont signés en double exemplaire en lieu et la date indiquée dans le début de cette document.-

**ORGANISATION MONDIALE DES  
ANCIENS ET ANCIENNES ELEVES  
DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE**



JOSE ANTONIO CECILIA  
Président

**ASSOCIATION PROYDE**



Ángel Díaz Fernández  
Directeur